



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DGPN/Cab/N° 16-4809-D

Paris, le 04 NOV. 2016

Madame la secrétaire générale,

Je vous communique le courrier du ministre annonçant sa décision d'attribuer aux personnels administratifs, techniques et spécialisés du ministère une prime supplémentaire de 100 €.

L'attribution de cette prime exceptionnelle aux personnels administratifs, techniques et spécialisés de la police nationale s'ajoute à l'alignement des montants moyens applicables en matière de complément indemnitaire annuel prévu par la circulaire du 7 septembre 2016 et traduit mon engagement pour l'égalité de traitement des personnels administratifs, techniques et spécialisés du ministère quel que soit leur périmètre d'affectation.

Je vous prie d'agréer, Madame la secrétaire générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mme à mad

Le préfet,
directeur général
de la police nationale

Jean-Marc FALCONE

Madame Nathalie MAKARSKI
Secrétaire générale du SNAPATSI
52 rue de Dunkerque
75009 Paris



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le 28 OCT. 2016

Mesdames, Messieurs les représentants du personnel,

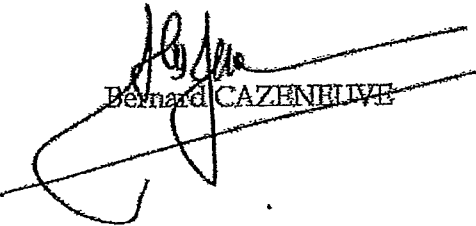
Cette année encore, aux côtés des forces de sécurité et des services opérationnels, ce sont tous les agents du ministère de l'intérieur qui ont été fortement sollicités, dans le cadre de l'état d'urgence et de la lutte contre le terrorisme, de la gestion du phénomène migratoire et des crises qui ont affecté le pays, ainsi que dans la conduite de réformes structurelles de nos organisations, comme le plan « préfectures nouvelle génération ».

A cette occasion, je tiens à souligner l'engagement remarquable des personnels administratifs, techniques et spécialisés du ministère, qui ont su répondre avec une grande efficacité à ces défis, dans tous les réseaux territoriaux, qu'ils soient de sécurité publique, de sécurité civile ou encore de préfecture, comme en administration centrale.

Afin de reconnaître cet investissement et de leur témoigner de toute ma confiance, j'ai décidé que la part du régime indemnitaire versée en décembre sera abondée, à titre exceptionnel, de 100 euros pour chaque fonctionnaire des corps administratifs, techniques et spécialisés des services centraux et territoriaux, et ce en complément des primes de fin d'année prévues par les textes régissant ces corps.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les représentants du personnel, l'expression de ma considération distinguée.

Très cordialement


Bernard CAZENEUVE